



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-059-2023-12

PUBLIÉ LE 28 DÉCEMBRE 2023

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Direction de l'Offre de Soins (DOS) Pôle Efficience

IDF-2023-12-21-00028 - Arrêté n°DOS-2023/3470 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale BIOPATH UNILABS (11 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-12-21-00028

Arrêté n°DOS-2023/3470 portant autorisation de
fonctionnement du laboratoire de biologie
médicale BIOPATH UNILABS

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° DOS – 2023/3470

**portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites
«BIOPATH UNILABS» sis 3-5, rue du Port aux Lions à CHARENTON-LE-PONT (94220)**

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** Le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;
- VU** La loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 modifié portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;
- VU** La loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;
- VU** La loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participations financières de professions libérales ;
- VU** Le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;
- VU** Le décret n°2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;
- VU** Le décret n°2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participation financières de profession libérale de biologistes médicaux ;
- VU** Le décret du 31 juillet 2021 nommant Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France à compter du 9 août 2021 ;
- VU** L'arrêté n° DS 2023-015 du 24 juillet 2023 portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;
- VU** L'arrêté n° DOS -2023/2364 du 24 juillet 2023 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « BIOPATH UNILABS », sis 3-5, rue du Port aux Lions à CHARENTON-LE-PONT (94220).

CONSIDÉRANT Les demandes reçues les 3 août et 5 septembre 2023, complétées les 8 novembre et 5 décembre 2023 de Maître Anne-Sophie FROVO du cabinet d'avocats SEGIF (Paris 17^{ème}), mandaté par les représentants légaux du laboratoire de biologie médicale « BIOPATH UNILABS », sis 3-5, rue du Port aux Lions à CHARENTON-LE-PONT (94220), exploité par la SELAS « BIOPATH UNILABS », sise à la même adresse, en vue de la modification de son autorisation administrative, afin de prendre en compte :

- La cessation des fonctions de biologiste médical associé de Monsieur Constant BOKOYA avec effet au 30 juin 2023, et la restitution de l'action prêtée à la société « EYLAU UNILABS » ;
- L'intégration de Madame Simona-Cornelia ZELICI, médecin biologiste, et son agrément en qualité d'associée à compter du 1^{er} juillet 2023 au moyen du prêt de consommation d'une action de la société « EYLAU UNILABS » à son profit ;
- La cessation des fonctions de biologiste médical associé de Monsieur Abdellah AIT BACHIR avec effet au 3 août 2023, et la restitution de l'action prêtée à la société « EYLAU UNILABS » ;
- L'intégration de Monsieur Tahar KHITER, médecin biologiste, et son agrément en qualité d'associé à compter du 10 juillet 2023 au moyen du prêt de consommation d'une action de la société « EYLAU UNILABS » à son profit ;
- La cessation des fonctions de biologiste médical associé de Monsieur Badr-Eddine EL YEBDRI avec effet au 1^{er} octobre 2023, et la restitution de l'action prêtée à la société « EYLAU UNILABS » en date du 19 octobre 2023 ;
- L'intégration de Monsieur Julien COURTIEUX, médecin biologiste, et son agrément en qualité d'associé à compter du 18 septembre 2023 au moyen du prêt de consommation d'une action de la société « EYLAU UNILABS » à son profit ;
- L'intégration de Madame Anne-Laure BIDAUD, médecin biologiste, et son agrément en qualité d'associée à compter du 1^{er} octobre 2023 au moyen du prêt de consommation d'une action de la société « EYLAU UNILABS » à son profit ;
- L'intégration de Monsieur Maël COGET, pharmacien biologiste, et son agrément en qualité d'associée à compter du 16 octobre 2023 au moyen du prêt de consommation d'une action de la société « EYLAU UNILABS » à son profit ;
- La fermeture du site pré-post analytique sis, 121 boulevard de Champigny à LA VARENNE SAINT-HILAIRE (94210) et l'ouverture concomitante du site sis, 3 avenue du 11 Novembre à SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS (94100), prévue le 9 janvier 2024.

CONSIDERANT La copie de l'extrait du procès-verbal des décisions du Président de la SELAS « BIOPATH UNILABS » en date du 12 mai 2023 actant la fermeture du site pré-post analytique sis, 121 boulevard de Champigny à LA VARENNE SAINT-HILAIRE (94210) et l'ouverture concomitante du site sis, 3 avenue du 11 Novembre à SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS (94100), prévue le 9 janvier 2024 ;

CONSIDERANT La copie de l'extrait du procès-verbal des décisions du Président de la SELAS « BIOPATH UNILABS » en date du 30 juin 2023 prenant acte de :

- L'intégration de Madame Simona-Cornelia ZELICI au 1^{er} juillet 2023 et son agrément en qualité de biologiste médical associée au moyen du prêt de consommation d'une action de la société « EYLAU UNILABS » à son profit ;
- La cessation des fonctions de Monsieur Constant BOKOYA avec effet au 30 juin 2023 et la restitution de l'action prêtée à la société « EYLAU UNILABS ».

CONSIDERANT La copie du procès-verbal des décisions du Président de la SELAS « BIOPATH UNILABS » en date du 3 août 2023 prenant acte de :

- L'intégration de Monsieur Tahar KHITER au 10 juillet 2023 et son agrément en qualité de biologiste médical associé au moyen du prêt de consommation d'une action de la société « EYLAU UNILABS » à son profit ;

- La cessation des fonctions de Monsieur Abdellah AIT BACHIR avec effet au 3 août 2023 et la restitution de l'action prêtée à la société « EYLAU UNILABS ».

- CONSIDERANT** La copie de l'extrait du procès-verbal des décisions du Président de la SELAS « BIOPATH UNILABS » en date du 19 octobre 2023 actant l'intégration de Messieurs Julien COURTIEUX et Maël COGET et de Madame Anne-Marie BIDAUD, ainsi que la cessation des fonctions de Monsieur Badr-Eddine EL YEBDRI ;
- CONSIDERANT** La copie de la lettre de démission de Monsieur Constant BOKOYA en date du 27 avril 2023 ;
- CONSIDERANT** La copie de l'ordre de mouvement relatif au retour de prêt de consommation d'action détenue par Monsieur Constant BOKOYA au profit de la SELAS « EYLAU UNILABS » en date du 30 juin 2023 ;
- CONSIDERANT** La copie de la convention d'exercice libéral conclue entre la SELAS « BIOPATH UNILABS » et Madame Simona-Cornelia ZELICI à temps plein, soit 215 jours/an en date du 12 juin 2023, à compter du 1^{er} juillet 2023 ;
- CONSIDERANT** La copie du diplôme d'état de docteur en médecine et la qualification en biologie médicale accordés à Madame Simona-Cornelia ZELICI, ainsi que son inscription au tableau de l'Ordre des médecins à compter du 18 juillet 2023 ;
- CONSIDERANT** La copie de la convention de prêt de consommation d'action conclue entre la SELAS « EYLAU UNILABS » et Madame Simona-Cornelia ZELICI ;
- CONSIDERANT** La copie de l'ordre de mouvement relatif au prêt de consommation d'action détenue par la SELAS « EYLAU UNILABS » au profit de Madame Simona-Cornelia ZELICI en date du 1^{er} juillet 2023 ;
- CONSIDERANT** La copie de la lettre de démission de Monsieur Abdellah AIT BACHIR en date du 3 mars 2023 ;
- CONSIDERANT** La copie de l'ordre de mouvement relatif au retour de prêt de consommation d'action détenue par Monsieur Abdellah AIT BACHIR au profit de la SELAS « EYLAU UNILABS » en date du 3 août 2023 ;
- CONSIDERANT** La copie de la convention d'exercice libéral conclue entre la SELAS « BIOPATH UNILABS » et Monsieur Tahar KHITER à temps plein, soit 215 jours/an en date du 6 juillet 2023, à compter du 10 juillet 2023 ;
- CONSIDERANT** La copie du diplôme d'état de docteur en médecine et du diplôme d'études spécialisées de biologie médicale accordés à Monsieur Tahar KHITER, ainsi que son inscription au tableau de l'Ordre des médecins à jour ;
- CONSIDERANT** La copie de la convention de prêt de consommation d'action conclue entre la SELAS « EYLAU UNILABS » et Monsieur Tahar KHITER en date du 3 août 2023 ;
- CONSIDERANT** La copie de la lettre de démission de Monsieur Badr-Eddine EL YEBDRI en date du 26 octobre 2023 ;
- CONSIDERANT** La copie de l'ordre de mouvement relatif au retour de prêt de consommation d'action détenue par Monsieur Badr-Eddine EL YEBDRI au profit de la SELAS « EYLAU UNILABS » en date du 19 octobre 2023 ;
- CONSIDERANT** La copie de la convention d'exercice libéral conclue entre la SELAS « BIOPATH UNILABS » et Monsieur Julien COURTIEUX à temps plein en date du 14 septembre 2023, à compter du 18 septembre 2023 ;

- CONSIDERANT** La copie du diplôme d'état de docteur en médecine et du diplôme d'études spécialisées de biologie médicale accordés à Monsieur Julien COURTIEUX, ainsi que son inscription au tableau de l'Ordre des médecins ;
- CONSIDERANT** La copie de la convention de prêt de consommation d'action conclue entre la SELAS « EYLAU UNILABS » et Monsieur Julien COURTIEUX en date du 19 octobre 2023 ;
- CONSIDERANT** La copie de la convention d'exercice libéral conclue entre la SELAS « BIOPATH UNILABS » et Madame Anne-Laure BIDAUD à temps plein en date du 17 juillet 2023, à compter du 1^{er} octobre 2023 ;
- CONSIDERANT** La copie du diplôme d'état de docteur en médecine et du diplôme d'études spécialisées de biologie médicale accordés à Monsieur Madame Anne-Laure BIDAUD, ainsi que son inscription au tableau de l'Ordre des médecins à jour au 20 octobre 2023 ;
- CONSIDERANT** La copie de la convention de prêt de consommation d'action conclue entre la SELAS « EYLAU UNILABS » et Madame Anne-Laure BIDAUD en date du 19 octobre 2023 ;
- CONSIDERANT** La copie de la convention d'exercice libéral conclue entre la SELAS « BIOPATH UNILABS » et Monsieur Maël COGET à temps plein en date du 4 octobre 2023, à compter du 16 octobre 2023 ;
- CONSIDERANT** La copie du diplôme d'état de docteur en pharmacie, le diplôme d'études spécialisées de biologie médicale accordé à Monsieur Maël COGET, et son certificat d'inscription au tableau de la section G de l'Ordre des pharmaciens en date du 16 octobre 2023 ;
- CONSIDERANT** La copie de la convention de prêt de consommation d'action conclue entre la SELAS « EYLAU UNILABS » et Monsieur Maël COGET en date du 19 octobre 2023 ;
- CONSIDERANT** Le bail commercial conclu entre la société « 1001 VIES HABITAT » représentée par Monsieur Ludovic BOURREZ, Directeur, désigné « le Bailleur » et la société « BIOPATH UNILABS » représentée par Monsieur Jérôme MOTOL, Président, désigné « le Preneur » en date du 1^{er} juin 2023, portant sur les locaux situés 3 avenue du 11 Novembre à SAINT-MAUR-DES-FOSSES (94100) ;
- CONSIDERANT** Les plans des locaux du site, sis 3 avenue du 11 Novembre à SAINT-MAUR-DES-FOSSES (94100), la liste des superficies des pièces notamment le bureau dédié à l'exercice des fonctions de biologiste responsable mesurant 7.82 m², ainsi que les éléments relatifs à la signalétique intérieure et extérieure de « laboratoire de biologie médicale » ;
- CONSIDERANT** Les modifications apportées aux horaires d'ouverture des sites sis, rue Belle Etoile à LONGPERRIER (77230), sis 18, rue Dora Maar à SAINT-OUEN (93400), sis 9, Square Georges Brassens à MEAUX (77100) et sis, 236 rue de Romainville à MONTREUIL (93100) ;
- CONSIDERANT** L'attestation sur l'honneur de Monsieur Ronan LE LAGADEC, biologiste responsable du site pré et post analytique sis, 3 avenue du 11 novembre à SAINT-MAUR-DES-FOSSES (94100), en date du 7 novembre 2023, déclarant les horaires d'ouverture du site du lundi au samedi ;
- CONSIDERANT** La liste des techniciens de laboratoire médical exerçant au sein du laboratoire de biologie médicale « BIOPATH UNILABS » ;
- CONSIDÉRANT** La nouvelle répartition du capital social et des droits de vote au sein de la SELAS « BIOPATH UNILABS ».

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Le laboratoire de biologie médicale « BIOPATH UNILABS » dont le siège social est situé au 3-5, rue du Port aux Lions, 94220 CHARENTON-LE-PONT, codirigé par Monsieur Jérôme MOTOL, Monsieur Ahmed Fawzi KHECHAI et Monsieur Vincent NAPOLY, exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « BIOPATH UNILABS », sise à la même adresse, enregistrée dans le fichier FINESS EJ sous le numéro 94 002 595 0, est autorisé à fonctionner sur les trente-cinq sites listés ci-dessous :

1. Site de CHARENTON-LE-PONT, siège social et site principal
3-5, rue du Port aux Lions à CHARENTON-LE-PONT (94220)
Fermé au public
Pratiquant les activités suivantes : microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie)
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 001 894 8
2. Site de CHARENTON-LE-PONT 2
139, rue de Paris à CHARENTON-LE-PONT (94220)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 247 8
3. Site BRY-SUR-MARNE
53, boulevard du Général Galliéni à BRY-SUR-MARNE (94360)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 255 1
4. Site NOGENT-SUR-MARNE
19-21, grande rue Charles de Gaulle à NOGENT-SUR-MARNE (94130)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 145 4
5. Site CHARENTON-LE-PONT 3
63, rue de Paris à CHARENTON-LE-PONT (94220)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 235 3
6. Site de FONTENAY-SOUS-BOIS
11, avenue du Val de Fontenay à FONTENAY- SOUS- BOIS (94120)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 001 902 9
7. Site de PONTAULT-COMBAULT
5, rue de l'Orme au Charron à PONTAULT-COMBAULT (77340)
Ouvert au public
Pratiquant les activités suivantes : microbiologie (virologie).
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 897 6
8. Site de ROISSY-EN-BRIE
14, rue Antoine Lavoisier à ROISSY-EN-BRIE (77680)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 898 4

9. Site d'AUBERVILLIERS
20 bis, boulevard Anatole France à AUBERVILLIERS (93300)
Ouvert au public
Pratiquant les activités suivantes : biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie)
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 379 1
10. Site d'AUBERVILLIERS 2
168, rue Danielle Casanova à AUBERVILLIERS (93300)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 380 9
11. Site d'AULNAY-SOUS-BOIS
20, boulevard du Général Galliéni à AULNAY-SOUS- BOIS (93600)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 381 7
12. Site LE BOURGET
20-22, avenue Francis de Pressensé à LE BOURGET (93350)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 384 1
13. Site de VILLEPINTE
14, place de la Gare à VILLEPINTE (93420)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 387 4
14. Site de LA VARENNE SAINT-HILAIRE jusqu'au 8 janvier 2024 au soir
121, boulevard de Champigny à LA VARENNE SAINT- HILAIRE (94210)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 001 916 9
14. Site SAINT-MAUR-DES-FOSSES à compter du 9 janvier 2024
3, avenue du 11 Novembre à SAINT-MAUR-DES-FOSSES (94100)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 001 916 9
15. Site LONGPERRIER
rue Belle Etoile à LONGPERRIER (77230)
Ouvert au public jusqu'à 15h en semaine
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 002 702 7
16. Site de BRY-SUR-MARNE
6, avenue des Frères Lumière à BRY- SUR- MARNE (94360)
Fermé au public
Pratiquant les activités suivantes : biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), immunologie (allergie, auto-immunité), microbiologie (sérologie infectieuse)
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 001 898 9

17. Site LE PLESSIS-TREVISE
3-5, rue des Ambalais à LE PLESSIS- TREVISE (94420)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 001 907 8
18. Site de BOBIGNY
25, boulevard Lénine à BOBIGNY (93000)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 382 5
19. Site de DRANCY
Centre commercial Drancy Avenir – à 60 rue Saint Stenay à DRANCY (93700)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N°FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 383 3
20. Site de NOISY-LE-SEC
92bis, rue Jean Jaurès à NOISY- LE- SEC (93130)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 385 8
21. Site de VALENTON
21, rue du Colonel Fabien à VALENTON (94460)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 225 4
22. Site VITRY-SUR-SEINE
Clinique des Noriets - 12, rue des Noriets à VITRY- SUR- SEINE (94400)
Ouvert au public
Pratiquant les activités suivantes : hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), biologie de la reproduction (spermiologie diagnostique)
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 001 912 8
23. Site SAINT-OUEN
18 rue Dora Maar à SAINT-OUEN (93400)
Ouvert au public jusqu'à 15h en semaine
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 003 391 5
24. Site de SAINT-DENIS
100-102, rue Gabriel Péri à SAINT- DENIS (93200)
Ouvert au public
Pratiquant les activités de biologie de la reproduction (spermiologie diagnostique)
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 386 6
25. Site de de MAISONS-ALFORT
63, avenue du Général Leclerc à MAISONS-ALFORT (94700)
Ouvert au public
Pratiquant les activités suivantes : microbiologie (parasitologie-mycologie)
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 244 5
26. Site de MAISONS-ALFORT 2
82, avenue Gambetta à MAISONS-ALFORT (94700)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 245 2

27. Site de MAISONS-ALFORT 3
29, avenue de la République à MAISONS-ALFORT (94700)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 246 0
28. Site de LA COURNEUVE
72-76, rue de la Convention à LA COURNEUVE (93120)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS en catégorie 611 : 93 002 431 0
29. Site du PRE-SAINT-GERVAIS
9, avenue Faidherbe à LE PRE-ST-GERVAIS (93310)
Ouvert au public jusqu'à 15h en semaine
Site pré-post analytique
N° FINESS en catégorie 611 : 93 002 432 8
30. Site de MEAUX 1
Allée Jean-Louis Barrault à MEAUX (77100)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 952 9
31. Site de MEAUX 2
30, cours Raoul à MEAUX (77100)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 953 7
32. Site de MEAUX 3
9, square Georges Brassens à MEAUX (77100)
Ouvert au public jusqu'à 13h et fermé les samedis matins
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 954 5
33. Site de ROMAINVILLE
236 rue de Romainville à MONTREUIL (93100)
Ouvert au public jusqu'à 15h en semaine
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 003 022 6
34. Site d'IVRY-SUR-SEINE
ZAC du Plateau – 3 Place du Général de gaulle à IVRY-SUR-SEINE (94200)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 939 0
35. Site PASTEUR
Clinique Pasteur - 22 rue de la Petite Saussaie à VITRY-SUR-SEINE (94400)
Fermé au public
Pratiquant les activités biologiques d'assistance médicale à la procréation
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 003 069 5

Les trente-neuf biologistes médicaux exerçant au sein du laboratoire, dont trente-sept associés, sont les suivants :

1. Docteur Jérôme MOTOL, pharmacien, biologiste-coresponsable associé
Président
2. Docteur Ahmed-Fawzi KHECHAI, médecin, biologiste-coresponsable associé
3. Docteur Vincent NAPOLY, pharmacien, biologiste-coresponsable associé
4. Docteur Christel AINOUZ, pharmacien, biologiste médical associée
5. **Docteur Tahar KHITER, médecin, biologiste médical associé**
6. Docteur Michèle BERDAH, pharmacien, biologiste médical associée
7. Docteur Isabelle BORREL, pharmacien, biologiste médical associée
8. Docteur Farid BOUTOUCHENT, médecin, biologiste médical associé
9. Docteur Brigitte COHEN, pharmacien, biologiste médical associée
10. Docteur Guy DHELLO, pharmacien, biologiste médical associé
11. Docteur Cyril FAUCHER, pharmacien, biologiste médical associé
12. Docteur Barbara GONSSAUD, pharmacien, biologiste médical associée
13. Docteur Sophie HASSAN-ABITBOL, pharmacien, biologiste médical associée
14. Docteur Charlène HERBEMONT, pharmacien, biologiste médical associée
praticien qualifiée pour les activités biologiques d'AMP
15. Docteur Ange-Médard KISSILA, médecin, biologiste médical associée
16. Docteur Hervé LECHAT, pharmacien, biologiste médical associé
17. Docteur Anne LY-BEVOUT, pharmacien, biologiste médical associée
18. Docteur Jérémie MARCIANO, médecin, biologiste médical associé
19. Docteur Hatem OSMAN, pharmacien, biologiste médical associé
20. Docteur Laurie POLESZCZUK, médecin, biologiste médical associée,
exerçant au moins à mi-temps
21. Docteur Gary TAIEB, médecin, biologiste médical associé
22. Docteur Alexandre TANG, médecin, biologiste médical associé
23. Docteur Bassim TOU, pharmacien, biologiste médical associé
24. Docteur Aline WONG, médecin, biologiste médical associée
25. Docteur Karama ROUIS, pharmacien, biologiste médical associée
26. Docteur Stanislas ROUY, pharmacien, biologiste médical associé
27. **Docteur Julien COURTIEUX, médecin, biologiste médical associé**
28. **Docteur Anne-Laure BIDAUX, médecin, biologiste médical associée**
29. **Docteur Maël COGET, pharmacien, biologiste médical associé**
30. Docteur Elodie KERDELHUE, pharmacien, biologiste médical associée
31. Docteur Adeline de ROQUEMAUREL, médecin, biologiste médical associée,
praticien qualifiée pour les activités biologiques d'AMP
32. Docteur Nouredine AIT OUBELLI, médecin, biologiste médical associé
33. **Docteur Simona-Cornelia ZELICI, médecin, biologiste médical associée**
34. Docteur Stéphan GALATI, médecin, biologiste médical associé, à temps
partiel à raison de 4 jours par semaine
35. Docteur Ghalia SBAA, médecin, biologiste médical associée
36. Docteur Ronan LE LAGADEC, médecin, biologiste médical associé
37. Docteur Sadi KHALFH, pharmacien, biologiste médical associé
38. Docteur Catherine JACQUIER, pharmacien, biologiste médical salariée
39. Docteur Didier MAIREY, pharmacien, biologiste médical salarié, à temps
partiel à raison de 0,5 ETP

La répartition du capital social et des droits de vote de la SELAS « BIOPATH UNILABS » est la suivante :

Associés	Nombre d'actions	Capital social en %	Droits de vote	Droits de vote en %
Christel AINOUZ	1	0,00002825%	84 287	1,19048107%

Tahar KHITER	1	0,00002825%	84 287	1,19048107%
Noureddine AIT OUBELLI	1	0,00002825%	84 287	1,19048107%
Michèle BERDAH	1	0,00002825%	84 287	1,19048107%
Anne-Marie BIDAUD	1	0,00002825%	84 287	1,19048107%
Isabelle BORREL	1	0,00002825%	84 287	1,19048107%
Farid BOUTOUCHENT	1	0,00002825%	84 287	1,19048107%
Maël COGET	1	0,00002825%	84 287	1,19048107%
Brigitte COHEN	1	0,00002825%	84 287	1,19048107%
Julien COURTIEUX	1	0,00002825%	84 287	1,19048107%
Guy DHELLO	1	0,00002825%	84 287	1,19048107%
Cyril FAUCHER	1	0,00002825%	84 287	1,19048107%
Stéphan GALATI	1	0,00002825%	84 287	1,19048107%
Barbara GONSSAUD	1	0,00002825%	84 287	1,19048107%
Sophie HASSAN-ABITBOL	1	0,00002825%	84 287	1,19048107%
Charlène HERBEMONT	1	0,00002825%	84 287	1,19048107%
Elodie KERDELHUE	1	0,00002825%	84 287	1,19048107%
Sadi KHALFH	1	0,00002825%	84 287	1,19048107%
Ahmed Fawzi KHECHAI	2	0,00005650%	168 573	2,38094801%
Ange-Médard KISSILA	1	0,00002825%	84 287	1,19048107%
Hervé LECHAT	1	0,00002825%	84 287	1,19048107%
Ronan LE LAGADEC	1	0,00002825%	84 287	1,19048107%
Anne LY-BEVOUT	1	0,00002825%	84 287	1,19048107%
Jérémy MARCIANO	1	0,00002825%	84 287	1,19048107%
Jérôme MOTOL	5	0,00014124%	421 433	5,95237709%
Vincent NAPOLY	1	0,00002825%	84 287	1,19048107%
Hatem OSMAN	1	0,00002825%	84 287	1,19048107%
Laurie POLESZCZUK	1	0,00002825%	84 287	1,19048107%
Adeline de ROQUEMAUREL	1	0,00002825%	84 287	1,19048107%
Karama ROUIS	1	0,00002825%	84 287	1,19048107%
Stanislas ROUY	1	0,00002825%	84 287	1,19048107%
Ghalia SBAA	1	0,00002825%	84 287	1,19048107%
Gary TAIEB	1	0,00002825%	84 287	1,19048107%

Alexandre TANG	1	0,00002825%	84 287	1,19048107%
Bassim TOU	1	0,00002825%	84 287	1,19048107%
Aline WONG	1	0,00002825%	84 287	1,19048107%
Simona-Cornelia ZELICI	1	0,00002825%	84 287	1,19048107%
Sous-total Associés Professionnels Internes	42	0,00118641%	3 540 051	50,00016243%
SELAS « BIOLAB UNILABS »	333 500	9,42071767%	333 500	4,71039942%
SELAS « EYLAU UNILABS »	3 206 526	90,57803942%	3 206 526	45,28940991%
Sous-total Associés Professionnels Externes	3 540 026	99,99875709%	3 540 026	49,999809329%
SAS « MBJCA »	2	0,00005650%	2	0,00002825%
Sous-total tiers porteurs	2	0,00005650%	2	0,00002825%
Total	3 540 070	100%	7 080 079	100%

ARTICLE 2^e: L'arrêté n° DOS2023-2364 du 24 juillet 2023 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites BIOPATH UNILABS, sis 3-5, rue du Port aux Lions à CHARENTON-LE-PONT (94220) est abrogé, à compter de la réalisation effective des opérations précitées.

ARTICLE 3^e: Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 4^e: Le Directeur du Pôle Efficience de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 21 décembre 2023

La Directrice générale de l'Agence
Régionale de Santé d'Ile-de-France

Par délégation
Le directeur du Pôle Efficience

Signé

Fabien PÉRUS